AVIS PUBLIC

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Barnston-Ouest

---

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Barnston-Ouest, sera, en **2026** en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue à la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook, (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **2-125** de la **MRC de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Barnston-Ouest, ce 15 septembre 2025.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière